Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes

COMMUNE DE DENAIN

Arrêté de non opposition à une Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire

Délivré par le Maire au nom de la Commune

Description de la demande		Caractéristiques du dossier
Dossier déposé le	14/02/2025	**N° DP 059172 25 C0023**
Avis de dépôt affiché le	14/02/2025	**Référence cadastrale :** AB88
Par	Madame Marina BRUNET	
Demeurant	12 Rue Victor Hugo 62300 LENS	
Pour	Installation d'un bardage bois sur façade arrière du RDC Rénovation de la toiture principale en tuile "rouge flammée" Pose de bac en acier couleur "terracota" avec pose d'un velux 114/118 sur extension existante à l'arrière Remplacement des menuiseries en PVC blanc	
Sur un terrain sis	972 RUE DE TURENNE, 59220 DENAIN	* Éléments déclaratifs fournis au dossier

Le maire de **DENAIN**,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 18/01/2021, modifié le 18/10/2021 et le 16/12/2024,

ARRETE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la demande susvisée.

Article 2 : Toute construction doit obligatoirement collecter et évacuer ses eaux pluviales en infiltration sur l'unité foncière.

OBSERVATIONS : Le présent avis n'entraîne dérogation ni aux prescriptions du règlement sanitaire départemental, ni à celles des règlements municipaux et de voirie en vigueur.

Le titulaire de l'autorisation d'urbanisme est tenu de respecter toute législation ou réglementation annexe spécifique à la construction ou l'aménagement projeté.

Fait à DENAIN
Le 24 FEV. 2025

Le Maire,
Anne-Lise DUFOUR-TONINI

MAIRIE DE DENAIN (Nord)
Par délégation du Maire
Jean-Pierre CRASNAULT
Adjoint au Maire